

SECTEUR
RESSOURCES ÉDUCATIVES

IDENTIFICATION
CODE : 5221-99-03

TITRE : PROCÉDURE RELATIVE AUX COURS À DOMICILE (temporaire)

Adoption :
Application : Le 13 juin 2003
Amendement :

1. BUT

Permettre aux élèves dont l'état de santé nécessite une longue convalescence à la maison de poursuivre leur scolarité. Cette mesure pourrait être aussi possible pour des raisons humanitaires.

2. ADMISSIBILITÉ

Tous les élèves inscrits au secteur jeune de notre commission scolaire dont l'absence prévue est supérieure à 3 semaines.

3. CONDITION

Que la demande soit faite sur les formulaires prévus à cet effet. La signature du médecin confirmant la durée de l'absence de l'élève est obligatoire.

4. DURÉE DU SERVICE

Les cours à domicile sont offerts à raison de 4 heures/semaine au primaire et de 5 heures au secondaire. Ce service s'interrompt dès que l'élève réintègre ses cours réguliers.

5. MODALITÉ

Lorsque la direction d'école possède le formulaire médical confirmant la durée de l'absence de l'élève, elle achemine le formulaire de demande de service ainsi que le formulaire médical aux ressources éducatives. Dès la réception des formulaires, la direction des services éducatifs autorise l'école à choisir l'enseignant qui assumera le service à domicile.

6. RESPONSABILITÉS

Les matières et modalité d'intervention pour les cours à domicile sont définies par la direction d'école (planification et évaluation). La direction des services éducatifs planifie et supervise l'ensemble du dossier des cours à domicile.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette procédure est effective immédiatement.



Commission scolaire
au
Cœur-des-Vallées

RECUEIL DE GESTION

SECTEUR
RESSOURCES ÉDUCATIVES

IDENTIFICATION
CODE : 5221-99-03

TITRE : PROCÉDURE RELATIVE AUX COURS À DOMICILE (temporaire)

Adoption :
Application : Le 13 juin 2003
Amendement :

DEMANDE DE COURS À DOMICILE

ÉCOLE.....

DATE :.....

Nom de l'élève

Date de naissance

Code permanent

Niveau scolaire

Nom du père

Nom de la mère

Adresse du domicile

Téléphone à la maison

Téléphone au travail

Nature du handicap et des besoins :.....

.....

.....

Ressources possibles :.....

.....

.....

.....

Signature de la direction : _____ Date : _____

Tout élève sollicitant des cours à domicile doit être disposé à travailler personnellement selon le plan de travail élaboré avec l'enseignant à domicile qui aura la responsabilité de diriger et de superviser le travail de l'élève.

Signature de l'autorité parentale : _____ Date : _____



Commission scolaire
au
Cœur-des-Vallées

RECUEIL DE GESTION

SECTEUR
RESSOURCES ÉDUCATIVES

IDENTIFICATION
CODE : 5221-99-03

TITRE : PROCÉDURE RELATIVE AUX COURS À DOMICILE (temporaire)

Adoption :
Application : **Le 13 juin 2003**
Amendement :

CERTIFICAT MÉDICAL

AUTORISATION DU REQUÉRANT

J'autorise le médecin soussigné à fournir sur mon état physique les renseignements requis ci-dessous ou un certificat médical équivalent en vue de l'étude de mon cas par la commission scolaire.

Nom du médecin :
Signature du requérant : Date : _____

IDENTIFICATION DU PATIENT

Nom et prénom du patient :
Adresse :
Âge :

Ce certificat doit servir à une évaluation du handicap en vue de déterminer la nécessité de cours à domicile.

RAPPORT DU MÉDECIN

Je certifie avoir examiné ce patient et voici mes constatations :

Handicap :
.....

Diagnostic :
.....

Pronostic :
.....

Possibilité de limitation en relation avec les études et la durée prévue hors de l'école
.....

Signature du médecin : Date : _____
Adresse : Téléphone : _____



Commission scolaire
au
Cœur-des-Vallées

RECUEIL DE GESTION

SECTEUR
RESSOURCES ÉDUCATIVES

IDENTIFICATION
CODE : 5221-99-03

TITRE : PROCÉDURE RELATIVE AUX COURS À DOMICILE (temporaire)

Adoption :
Application : Le 13 juin 2003
Amendement :

RAPPORT POUR LES COURS À DOMICILE

ÉCOLE : DATE :

NOM DE L'ÉLÈVE	
NIVEAU SCOLAIRE	
ADRESSE	
NOM D'UN PARENT	
TÉLÉPHONE À LA MAISON	
TÉLÉPHONE AU TRAVAIL	
NOM DE L'ENSEIGNANT	

DATE DU COURS	MATIÈRE	NOMBRE DE MINUTES	SIGNATURE D'UN PARENT

COMMENTAIRE

SIGNATURE DE L'ENSEIGNANT : DATE :

SIGNATURE DE LA DIRECTION : DATE :

NOTE : Vous devez également remplir une fiche de temps et la faire parvenir aux ressources éducatives.